

« PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE »

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Madame, Monsieur,

Depuis 2004, un plan d'alerte et d'urgence (inondations, canicule, grand froid...) est mis en place par les services de l'État et du Département, au profit des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le maire de la commune a pour obligation d'établir un registre nominatif des personnes concernées par ce plan, ayant manifesté leur souhait d'y figurer et résidant à domicile. Ce registre est confidentiel ; Seuls, le maire (le préfet à sa demande) et les personnes nommées, tenus au secret professionnel, seront habilités à traiter les informations.

QUI PEUT S'INSCRIRE SUR LE REGISTRE ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Pour la personne elle-même : par écrit, par téléphone, en mairie, ou à domicile.
- Pour son représentant légal ou tiers (médecin, infirmier...) : par écrit seulement.

Le questionnaire est disponible en mairie, au cabinet médical, à la pharmacie.

Il est téléchargeable sur le site internet de la commune : <http://www.le-pouget.com>

RENSEIGNEMENTS :

- Par téléphone au **04 67 96 71 09**
- En mairie

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire, Thibaut Barral

L'adjointe au CCAS, Françoise

Bourboujas

